

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Daniel CALVI, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

32 – 18 juin 2020

32. Réfection des berges du Tarn – travaux de réfection et de sécurisation du talus du chemin de St Nicolas de la Grave suite aux crues de l'hiver 2019-2020 – Approbation du projet et demande de subventions

Rapporteur : M. GARRIGUES.

CONSIDÉRANT la nécessité de la Ville de Moissac d'effectuer les travaux de réfection et de sécurisation du talus Chemin de Saint-Nicolas-de-la-Grave,

CONSIDERANT le projet présenté pour un montant estimatif de 46 920 € HT,

CONSIDERANT l'aide attendue de l'Etat et du Conseil Départemental,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES	HT	TTC
TRAVAUX	46 920,00 €	56 304,00 €
Total	46 920,00 €	56 304,00 €

RECETTES		
Partenaires	%	MONTANTS
Etat	30%	14 076,00
Conseil Départemental	50%	23 460,00
Commune	20%	9 384,00
TOTAL	100%	46 920,00 €

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de travaux de réfection et de sécurisation du talus Chemin de Saint-Nicolas-de-la-Grave

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat et du Département selon le plan prévisionnel de financement

Pour copie conforme
Moissac le 19 juin 2020
Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :